

Politique sur la reconnaissance au travail

Faculté des sciences sociales



Faculté des
sciences sociales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Préambule

Soucieuse de reconnaître les efforts et l'engagement de ses membres à l'atteinte de sa mission, la Faculté des sciences sociales est fière de présenter sa *Politique sur la reconnaissance au travail*.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique 2017-2022 de la Faculté des sciences sociales, plus spécifiquement dans son désir de créer un milieu de vie axé sur le bien-être et le respect. Son contenu est en adéquation avec les valeurs qu'elle prône, notamment celles de collaboration et d'ouverture aux autres.

La Faculté adhérant à la [Déclaration sur la reconnaissance des membres de l'Université Laval](#), le contenu de la présente politique est à la fois cohérent et complémentaire avec celle-ci.

Définition

La reconnaissance au travail :

« constitue d'abord une réaction constructive; il s'agit aussi d'un jugement posé sur la contribution de la personne, tant en matière de pratique de travail qu'en matière d'investissement personnel et de mobilisation. (...) »¹

La reconnaissance se manifeste sous quatre formes principales², lesquelles agissent en complémentarité :

1. Reconnaissance existentielle : Reconnaître chaque personne pour ce qu'elle est, ses qualités et ses aptitudes. Cette forme s'applique également au collectif de travail.
2. Reconnaissance de la pratique de travail : Reconnaître la manière d'exécuter le travail, qu'il s'agisse des compétences distinctives, du comportement ou des qualités professionnelles des personnes.
3. Reconnaissance de l'investissement : Reconnaître la contribution des personnes ainsi que les efforts déployés, et ce, indépendamment des résultats obtenus.
4. Reconnaissance des résultats : Reconnaître les résultats observables et mesurables; cette forme de reconnaissance est conditionnelle à l'atteinte des objectifs établis.

Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les membres du personnel de la Faculté des sciences sociales et de ses unités, quels que soient leur titre de poste et leur statut. Sont membres du personnel de la Faculté : l'équipe de la direction facultaire, le corps professoral et enseignant, le

¹ Brun, J. & Dugas, N. (2005). La reconnaissance au travail : analyse d'un concept riche de sens. *Gestion*, 30, p.85

² Brun, J. (2013). La reconnaissance au travail. Dans : Christophe André éd., *La reconnaissance: Des revendications collectives à l'estime de soi*. Auxerre, France: Éditions Sciences Humaine, p.43

personnel administratif et de recherche, ainsi que les auxiliaires administratifs, d'enseignement et de recherche.

La présente politique ne tient pas compte de la reconnaissance dite pécuniaire.

Objectifs

Objectif général

L'objectif général est de fournir un cadre de référence en matière de reconnaissance au travail des personnes visées par la présente politique. En plus de présenter la vision de la Faculté en matière de reconnaissance au travail, cette politique guide et appuie tous ses membres dans leurs efforts visant à l'encourager.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, la présente politique vise à :

- sensibiliser et promouvoir l'importance de la reconnaissance au travail
- contribuer au maintien d'un climat de travail sain et favorisant le bien-être
- contribuer au développement du sentiment de fierté et d'appartenance envers la Faculté et ses unités
- favoriser l'engagement et la mobilisation
- accroître la communication réciproque

Principes de la politique

Par la présente politique, la Faculté des sciences sociales affirme que toute personne ressent le besoin d'être reconnue dans sa vie professionnelle. La place importante qu'occupe le milieu de travail dans la vie des personnes en fait un lieu privilégié de construction identitaire, d'estime et d'expression de soi. La Faculté affirme également que la reconnaissance au travail :

- repose sur le principe de responsabilité partagée, chacun ayant un rôle à jouer en matière de reconnaissance
- se pratique sur une base régulière et continue
- se manifeste de façon formelle ou informelle, individuelle ou collective, privée ou publique
- agit sur l'épanouissement personnel, les relations interpersonnelles, la motivation et la santé physique et psychologique des individus

- contribue au maintien d'un environnement de travail sain et propice au développement de la personne.

Rôles et responsabilités

Tous les membres du personnel de la Faculté et de ses unités ont une responsabilité dans l'application de la présente politique.

Le personnel en situation de gestion de la Faculté et de ses unités a la responsabilité d'exercer un leadership en contribuant à la promotion et à la mise en œuvre de la présente politique auprès du personnel de son équipe. Il a ainsi la responsabilité d'intégrer la reconnaissance au travail à ses pratiques quotidiennes de gestion.

La direction de la Faculté est responsable de l'adoption, de la diffusion et de la mise à jour de la présente politique.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 1^{er} décembre 2021.

Mise à jour

La présente politique sera mise à jour au minimum tous les trois ans par l'équipe de la direction de la Faculté des sciences sociales.